



Conseil communal du 25 juin 2020

Présents : MM. Mathieu ROSSIGNOL, Bourgmestre- président,
MM. Michel HARDY, Axel ISTACE, Emmanuel WAUTHIER, Cécile BARRAS,
Echevins, Vinciane PIERRARD, Présidente du CPAS.
MM. Roger FRANCOIS, Philippe GOTAL, Léon COLLIN, Denis COLLARD, ~~Serge~~
~~MOUZELARD~~, Anne SERVAIS, Dominique ROISEUX, Jean-Pierre GRAISSE, Laurent
CONTOR, Marc BODSON, Fabienne PONCELET, Marc DAMIEN, André
CHANTEUX, Conseillers
Marie-France ROBINET, Directrice générale

Excusé : Monsieur Serge MOUZELARD

La séance est ouverte à 20h00.

N° 93 : Approbation du P.V. de la séance du 28.05.2020

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

Par une abstention (J-P. GRAISSE) et 17 oui, approuve le P.V. de la séance
du 28.05.2020.

Monsieur J-P. GRAISSE justifie son abstention par l'absence de mention faite à l'information
donnée par Monsieur M. ROSSIGNOL relative à un recours à la tutelle contre le conseiller
ECOLO au CPAS.

Pour Monsieur M. ROSSIGNOL, s'agissant d'un point d'information, celui-ci ne devait pas être
consigné dans le P.V.

N° 94 : Arrêtés de police du Bourgmestre

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

Prend acte des arrêtés de police pris par le Bourgmestre, à savoir :

- Le 11.06.2020 : Extension des terrasses sur la place des Trois Fers du 09 au 30 juin 2020.
- Le 12.06.2020 : Fermeture de la place des Trois Fers les 19, 20 et 21 juin 2020.
- Le 12.06.2020 : Brocante place des Trois Fers le dimanche 14 juin 2020.

N° 95 : Vente d'un excédent de voirie à Monsieur et Madame NANNAN-JACQUES – Accord de principe

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, décide :

1. du principe de vendre à Monsieur et Madame NANNAN-JACQUES, rue de Bohémont, 166 à 6880 BERTRIX, un excédent de voirie bordant leur habitation, d'une superficie de 09a 42ca,
2. de solliciter l'estimation du bien.

N° 96 : Vente d'une parcelle située à Jehonville à l'Indivision GERARD – Accord de principe

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, décide du principe de vendre à l'Indivision GERARD, représentée par Madame Marina GERARD, rue des Roches, 31 à 5530 YVOIR, une parcelle sise à Jehonville, cadastrée 4° Div. Son B n° 126D, d'une superficie de 7ca

N° 97 : Vente d'une parcelle à bâtir sise rue d'Orgeo

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

Sur proposition du Collège communal,
A l'unanimité, décide :

1. du principe de vendre le terrain urbanisable sis rue d'Orgeo à 6880 BERTRIX, d'une superficie de 12a 19ca, cadastré 1° Div. Son D n° 599/M12.
2. A cet effet, il sera fait recours au gré à gré avec publicité.
3. Le montant de cette vente sera affecté à la future acquisition de la propriété Comes Bois sise rue de Lonnoix.

N° 98 : Projet de mobilité cyclable à Bertrix – Marché d'auteur de projet - Approbation du des conditions et du mode de passation.

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

Décide :

Article 1 : D'approuver le cahier des charges rédigée par l'assistant à la maîtrise d'ouvrage IDELUX Projets publics. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé du marché est de 57.851€ hors TVA ou 70.000€ TVA comprise.

Article 2 : De passer le marché selon la procédure négociée directe avec publication préalable.

Article : De financer cette dépense par le crédit communal inscrit à l'article 421/733-60

Article 4 : De charger l'assistant à la maîtrise d'ouvrage, IDELUX Projets public, de publier le présent marché.

Article 5 : Cette décision est portée sur la liste récapitulative qui est transmise à l'autorité supérieure.

N° 99 : Étude des travaux d'entretien des voiries en 2020 à Bertrix - Approbation des conditions et du mode de passation

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

Sur proposition du Collège communal,
A l'unanimité, décide :

Art. 1er: D'approuver le cahier des charges N° 2020-étude entretiens voiries du 16 juin 2020 et le montant estimé du marché "Étude des travaux d'entretien des voiries en 2020 à Bertrix", établis par le Service Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 24.793,38 € hors TVA ou 29.999,99 €, 21% TVA comprise.

Art. 2: De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Art. 3: De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2020, article 421/733-60, projet 20200006 ;

Art. 4: Néant.

Art. 5: Cette décision est portée sur la liste récapitulative qui est transmise à l'Autorité supérieure.

N° 100 : IDELUX Développement – Assemblée générale du 30.06.2020

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

Après discussion décide, par 4 non (J-P. GRAISSE, A. CHANTEUX, Ph. GOTAL et M. BODSON) et 14 oui :

1. de marquer son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de l'Intercommunale IDELUX Développement tels qu'ils sont repris dans la convocation, et sur les propositions de décision y afférentes, inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de l'Intercommunale IDELUX Développement du 30 juin 2020,
2. de charger le Collège des Bourgmestres et Echevins de veiller à l'exécution de la présente délibération et de transmettre une copie conforme de celle-ci à l'Intercommunale IDELUX Développement, le plus tôt possible avant l'Assemblée générale du 30 juin 2020.

N° 101 : IDELUX Eau – Assemblée générale du 30.06.2020

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

Après discussion décide, par 4 non (J-P. GRAISSE, A. CHANTEUX, Ph. GOTAL et M. BODSON) et 14 oui :

1. de marquer son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de l'Intercommunale IDELUX Eau tels qu'ils sont repris dans la convocation, et sur les propositions de décision y afférentes, inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de l'Intercommunale IDELUX Eau du 30 juin 2020,
2. de charger le Collège des Bourgmestres et Echevins de veiller à l'exécution de la présente délibération et de transmettre une copie conforme de celle-ci à l'Intercommunale IDELUX Eau, le plus tôt possible avant l'Assemblée générale du 30 juin 2020.

N° 102 : IDELUX Environnement – Assemblée générale du 30.06.2020

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

Après discussion décide, par 4 non (J-P. GRAISSE, A. CHANTEUX, Ph. GOTAL et M. BODSON) et 14 oui :

1. de marquer son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de l'Intercommunale IDELUX Environnement tels qu'ils sont repris dans la convocation, et sur les propositions de décision y afférentes, inscrits à l'ordre du

jour de l'Assemblée générale ordinaire de l'Intercommunale IDELUX Environnement du 30 juin 2020,

2. de charger le Collège des Bourgmestres et Echevins de veiller à l'exécution de la présente délibération et de transmettre une copie conforme de celle-ci à l'Intercommunale IDELUX Environnement, le plus tôt possible avant l'Assemblée générale du 30 juin 2020.

N° 103 : IDELUX Finances – Assemblée générale du 30.06.2020

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

Après discussion décide, par 4 non (J-P. GRAISSE, A. CHANTEUX, Ph. GOTAL et M. BODSON) et 14 oui :

1. de marquer son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de l'Intercommunale IDELUX Finances tels qu'ils sont repris dans la convocation, et sur les propositions de décision y afférentes, inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de l'Intercommunale IDELUX Finances du 30 juin 2020,
2. de charger le Collège des Bourgmestres et Echevins de veiller à l'exécution de la présente délibération et de transmettre une copie conforme de celle-ci à l'Intercommunale IDELUX Finances, le plus tôt possible avant l'Assemblée générale du 30 juin 2020.

N° 104 : IDELUX Projets Publics – Assemblée générale du 30.06.2020

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

Après discussion décide, par 4 non (J-P. GRAISSE, A. CHANTEUX, Ph. GOTAL et M. BODSON) et 14 oui :

1. de marquer son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de l'Intercommunale IDELUX Projets publics tels qu'ils sont repris dans la convocation, et sur les propositions de décision y afférentes, inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de l'Intercommunale IDELUX Projets publics du 30 juin 2020,
2. de charger le Collège des Bourgmestres et Echevins de veiller à l'exécution de la présente délibération et de transmettre une copie conforme de celle-ci à l'Intercommunale IDELUX Projets publics, le plus tôt possible avant l'Assemblée générale du 30 juin 2020.

N° 105 : Assemblée générale ordinaire de l'Intercommunale SOFILUX le 07.07.2020

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, décide

1. d'approuver les points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 07 juillet 2020 de l'intercommunale SOFILUX;
2. de charger ses délégués de rapporter à ladite assemblée la proportion des votes intervenus au sein du Conseil;
3. de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération;
4. de transmettre la présente délibération à l'Intercommunale précitée.

N° 106 : VIVALIA – Assemblée générale du 02.07.2020

Le Conseil,

Réuni en séance publique,

Après discussion, décide par 10 abstentions et 8 oui :

1. de marquer son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de l'Association intercommunale VIVALIA qui se tiendra le jeudi 2 juillet 2020 comme mentionné ci-avant, tels qu'ils sont repris dans la convocation, et sur les propositions de décision y afférentes, inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de l'Association intercommunale VIVALIA du 2 juillet 2020 ;
2. de charger le Collège des Bourgmestres et Echevins de veiller à l'exécution de la présente délibération et de déposer une copie conforme de celle-ci au siège social de l'Association intercommunale VIVALIA, le plus tôt possible avant l'Assemblée générale ordinaire.

N° 107 : Approbation des comptes 2019 de la Fabrique d'église de Bertrix

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, approuve comme suit les comptes 2019 de la Fabrique d'Eglise de Bertrix :

RECETTES : 116.067,25 €
DEPENSES : 100.205,83 €
BONI : 15.861,42 €

N° 108 : Stages d'été – Fixation des tarifs

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, décide :

1. de fixer les frais de participation aux stages d'été organisés en collaboration avec le Centre culturel à la somme de 25 €,
2. ceux-ci seront versés sur le compte bancaire communal.

N° 109 : Cession partielle à titre onéreux, d'une parcelle privée communale, chemin Côte Lambot à Auby

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

Sur proposition du Collège,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
DECIDE :

Article 1 : De marquer un accord de principe sur la cession de 1 a 24 ca de la parcelle communale cadastrée 2ème Division section A n°978E au profit de Monsieur Madame DEMARS-CARTIAUX Maxime et Emmeline, correspondant au lot A figurant au plan de division levé et dressé par le géomètre-expert Jean-François ROSSIGNOL.

Cette cession se fera à titre onéreux et sans frais pour la Commune, au terme d'un acte authentique à passer devant un notaire, aux frais des demandeurs.

N° 110 : Acquisition de 5 parcelles sises Vallée des Munos : décision de principe

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

Sur proposition du Collège communal ;
A l'unanimité, décide :

1. du principe d'acquérir les parcelles, propriétés de Madame Agnès HUBERT, rue de Loncin, 91 à 4432 ANS, situées dans la Vallée des Munos – biens cadastrés 1^e Div. Son F n° 125A, 127C, 127F, 128A et 128B,
2. de solliciter l'estimation du fonds par les soins d'un Notaire.

N° 111 : Cession partie immeuble incluse dans la Salle des Fêtes de Cugnon

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

Sur proposition du Collège communal ;
Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

A l'unanimité, décide :

1. De céder pour un euro une partie de bâti d'une contenance de 35 ca et une toilette d'une contenance de 4 ca de la salle des Fêtes de Cugnon, rue du Moulin 1 à 6880 Cugnon.
2. D'approuver le projet d'acte rédigé par Maître François CATINUS, Notaire à Florenville.

N° 112 : Budget participatif : demande d'adaptation de la procédure de vote et de prolongation des délais

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

A la demande de Messieurs Jean-Pierre GRAISSE et André CHANTEUX, Conseillers communaux, pour le groupe Ecolo, ainsi libellée :

« Le conseil communal de Bertrix adoptait le 5 mars le règlement relatif à la mise en place du budget participatif. Une belle initiative dont l'objectif était de mettre à la disposition des habitants de la Commune une somme globale de 20.000 € pour la réalisation de projets d'intérêt général.

En réponse à l'appel à projets diffusé via un toutes-boîtes, pas moins de 45 projets ont été déposés.

Après une première présélection réalisée par les experts communaux, 18 projets ont été soumis au vote des membres du comité de pilotage réunis le 27 mai.

A l'issue de la réunion, 5 projets furent sélectionnés pour être soumis aux votes des citoyens. Le vote se clôture le mardi 30 juin.

Cependant, la procédure mise en place semble ne pas respecter le règlement adopté par le Conseil communal en ce qui concerne les modalités de vote. En effet, le règlement prévoit explicitement ceci : Toute personne de plus de 18 ans domiciliées sur le territoire de la commune est alors invitée à poser un vote pour le projet choisi par enveloppe (Un vote par enveloppe par personne).

Nous connaissons, et à certains égards comprenons, la volonté affichée du Collège communal de faire de Bertrix une ville connectée, une smart city. Cette volonté est le reflet de notre société et du progrès technologique ambiant. Cependant, le recours aux nouvelles technologies n'a de sens que s'il s'accompagne de 'mesures compensatoires' pour les personnes ne disposant pas d'accès à l'outil informatique. En outre, les procédures mises en place doivent garantir une totale sécurité en matière de respect des règles définies en amont.

Que constatons-nous par rapport à la procédure de vote mise en place pour ce budget participatif ?

1. Seules les personnes disposant d'un accès internet peuvent voter. A ce niveau, deux prérequis : ne pas se trouver dans une zone blanche (à l'instar des habitants de Blanche Oreille) et disposer d'un ordinateur.

2. *La procédure électronique proposée pour voter est loin d'être simple et de nombreuses personnes ont signalé des difficultés à exprimer leur vote. Rien d'étonnant quand on sait que 20 % des citoyens (15 ans et plus) est clairement en situation de fracture numérique et que 14% n'ont qu'une maturité restreinte qui les met potentiellement en situation d'usagers faibles dans le contexte de la société numérique¹. De facto, le vote électronique exclut au moins 20 % de la population.*
3. *Alors qu'il faut résider à Bertrix pour voter, nous avons constaté que des personnes extérieures à la commune ont exprimé leur vote.*
4. *Si l'on compare le nombre global de personnes ayant participé au sondage à l'addition des votants pour chacun des projets, on constate une différence significative : 328 contre 288 (en date du 18 juin à 14H). Cela signifie-t-il que des personnes ont voté pour plusieurs projets (alors que le règlement prévoit un vote pour le projet choisi par enveloppe ?*
5. *Afin de s'identifier au moment du vote, il suffit de communiquer une date de naissance et un code postal. Ces infos sont totalement insuffisantes si l'on veut éviter toute possibilité de fraude.*

Forts de ces différents éléments, et afin de rencontrer effectivement les objectifs participatifs de ce projet, le groupe Ecolo propose :

1. *que le collègue permette, comme le prévoit le règlement, le vote papier ;*
2. *que la date ultime pour voter soit reportée de 15 jours à partir de la réception des enveloppes ad hoc par les citoyens. »*

Réponse :

Monsieur Mathieu ROSSIGNOL signale qu'il n'est plus possible d'adapter la procédure et le délai de vote pour cette année.

L'année prochaine, celle-ci sera adaptée avec notamment la possibilité d'un vote papier (annoncé notamment via la revue communale).

A la demande de Monsieur Jean-Pierre GRAISSE, il précise qu'une vérification sera opérée afin de ne retenir que les votes des Bertrigeois.

N° 113 : Rénovation des points d'eau du territoire communal

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

A la demande de Monsieur Léon COLLIN, Conseiller communal, pour le groupe Ensemble, ainsi libellée :

« Monsieur le Bourgmestre,

Mesdames et Messieurs les échevins,

Chers collègues conseillers communaux,

Notre territoire compte de nombreux points d'eau : fontaines, anciens abreuvoirs, anciens lavoirs... et ceux-ci sont fortement sollicités en cette période estivale par les agriculteurs et les citoyens de notre commune.

Ces lieux centraux, conçus anciennement pour abreuver le bétail, laver le linge ou être une source d'eau intarissable pour les habitants, ont continué à garder une place importante pour le monde agricole.

En effet un grand nombre d'agriculteurs continuent à utiliser ces sources d'eau afin d'abreuver leurs troupeaux en pâturage.

Nous ne devons pas oublier que le choix de la situation géographique de ces points d'eau n'était pas anodin ! Si nos anciens avaient décidé de les installer à un endroit précis c'est parce que leurs connaissances du terrain leur permettaient de savoir que ces sources étaient presque intarissables.

Malgré ces emplacements judicieux, décidés par nos aïeux, il s'avère qu'un manque d'entretien de ces installations ne permet plus d'avoir de l'eau en continu durant toute l'année. Que cela soit par des fuites dans les bacs ou la dégradation par le temps des aqueducs, nos fontaines remplissent de moins en moins leurs fonctions premières.

¹https://www.rtb.be/info/societe/detail_les-wallons-et-l-usage-du-numerique-voici-les-chiffres-du-barometre-2019?id=10342860

Dès lors, il serait intéressant, voire même nécessaire, de réaliser des travaux de rénovation des différents aqueducs et des différents réservoirs de notre territoire afin de faire perdurer cet outil important pour nos citoyens et agriculteurs. Outil, qui pour rappel, aide financièrement nos citoyens en leur permettant d'utiliser gracieusement ces sources d'eau.

Proposition du projet de délibération :

Le Conseil communal de Bertrix, réuni en séance publique ce jeudi 25 juin 2020, sur proposition du groupe Ensemble ;

Considérant que la commune de Bertrix est responsable des fontaines, anciens abreuvoirs, anciens lavoirs et autres points d'eau du territoire ;

Considérant que les points d'eau sont utilisés par les agriculteurs pour abreuver leurs troupeaux et par d'autres citoyens en périodes estivales ;

Considérant que ces points d'eau ont une importance économique pour nos citoyens ;

Considérant qu'un manque d'entretien de ces points d'eau crée une pénurie d'eau en période estivale;

Considérant qu'une pénurie d'eau a un effet négatif sur les finances des usagers des points de captage ;

Le conseil communal, réuni en séance du 25/06/2020, décide à l'unanimité (ou par ... voix) :

- A veiller à la pérennisation des points de captage sur le territoire communal ;

- A entreprendre des travaux pour maintenir en état de fonctionnement les fontaines, anciens abreuvoirs, anciens lavoirs et autres points d'eau du territoire ;

- A entreprendre les actions nécessaires pour augmenter la durée d'écoulement de l'eau dans les points de captage. »

Réponse :

Monsieur Michel HARDY précise qu'il existe 24 points d'eau sur le territoire communal et que ceux-ci sont régulièrement entretenus. Il arrive que des problèmes d'approvisionnement surviennent notamment en période de sécheresse ou lorsque des tuyaux se situent sur une propriété privée.

N° 114 : Plan d'actions pour aider les écoles communales

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

A la demande de Monsieur Léon COLLIN, Conseiller communal, pour le groupe Ensemble, ainsi libellée :

« Monsieur le Bourgmestre,

Mesdames et Messieurs les échevins,

Chers collègues conseillers communaux,

Les écoles communales sont d'une importance cruciale dans la vie de nos localités et chaque citoyen qui voit passer ses enfants dans ces établissements sait qu'une école communale est bien plus qu'une simple école.

Nous sommes quelques-uns autour de la table du conseil à avoir usé les bancs d'une école communale et nous savons très bien ce que ces établissements représentent pour nos villages. Une école communale c'est un endroit de rencontres, c'est un endroit d'échanges, c'est un endroit de vie... Une école qui ferme, c'est un village qui meurt !

Si certaines de nos écoles communales se portent très bien et voient leur nombre d'élèves augmenter, d'autres écoles subissent une fréquentation en baisse, ce qui risque de les faire disparaître. En tant que Pouvoir Organisateur de ces établissements, il est de notre devoir de mettre en place des actions pour inverser cette chute lente des fréquentations scolaires. Il est venu le temps de réagir face à cette problématique !

Alors que de nombreux parents sont à la recherche de pédagogies différentes pour leurs enfants, nous avons des écoles communales qui proposent déjà ce type de pédagogie. Que cela soit par la pédagogie de projets ou par la pédagogie différenciée, nos écoles ont déjà entamé ces tendances à l'apprentissage et nous devons le faire savoir !

Je souhaiterais donc que l'administration communale, PO de nos écoles, mette en place, en concertation avec nos enseignants, un plan d'action permettant d'augmenter le nombre d'élèves au sein de nos établissements scolaires.

Proposition du projet de délibération : Le Conseil communal de Bertrix, réuni en séance publique ce jeudi 25 juin 2020, sur proposition du groupe Ensemble ;

Considérant que la commune de Bertrix est le Pouvoir Organisateur des écoles communales ;

Considérant que le pouvoir organisateur d'un établissement d'enseignement est l'autorité, la ou les personne(s) physique(s) ou morale(s), publique(s) ou privée(s), qui en assume(nt) la responsabilité ;

Considérant que certaines écoles communales de Bertrix voient leur nombre d'élèves diminuer et qu'elles risquent de perdre une classe ou de fermer ;

Considérant qu'il est important de réagir face à ce risque de désertification de certains de nos établissements scolaires ;

Considérant que nos écoles communales regorgent de richesses pédagogiques et sont des lieux importants pour la vie dans les villages ;

Le conseil communal, réuni en séance du 25/06/2020, décide à l'unanimité (ou par ... voix) :

- De mettre en place un plan pour augmenter l'attractivité des écoles communales ;

- De déterminer des actions précises, en concertation avec les enseignants, pour augmenter le nombre d'élèves dans les établissements en difficulté ;

- De faire une publicité forte et attrayante au profit des écoles de l'enseignement communal. »

Réponse :

Monsieur Axel ISTACE précise que si la population augmente dans certaines écoles, il n'en est pas de même pour toutes. Il assure qu'un maximum sera fait pour assurer la pérennité de celle de Nevraumont.

Il évoque certaines initiatives comme le conseil communal des enfants, la revue et les projets numériques.

Monsieur Mathieu ROSSIGNOL précise qu'il existe un contact régulier entre les directions et le Pouvoir organisateur et que lors de chaque rentrée, l'ensemble du corps professoral est réuni.

A l'unanimité, approuve la décision suivante :

Le Conseil communal de Bertrix, réuni en séance publique ce jeudi 25 juin 2020, sur proposition du groupe Ensemble ;

Considérant que la commune de Bertrix est le Pouvoir Organisateur des écoles communales ;

Considérant que le pouvoir organisateur d'un établissement d'enseignement est l'autorité, la ou les personne(s) physique(s) ou morale(s), publique(s) ou privée(s), qui en assume(nt) la responsabilité ;

Considérant que certaines écoles communales de Bertrix voient leur nombre d'élèves diminuer et qu'elles risquent de perdre une classe ou de fermer ;

Considérant qu'il est important de réagir face à ce risque de désertification de certains de nos établissements scolaires ;

Considérant que nos écoles communales regorgent de richesses pédagogiques et sont des lieux importants pour la vie dans les villages ;

Le conseil communal, réuni en séance du 25/06/2020, décide à l'unanimité (ou par ... voix) :

- De mettre en place un plan pour augmenter l'attractivité des écoles communales ;

- De déterminer des actions précises, en concertation avec les enseignants, pour augmenter le nombre d'élèves dans les établissements en difficulté ;

- De faire une publicité forte et attrayante au profit des écoles de l'enseignement communal.

N° 115 : Mérites sportifs 2020 - Attributions

Le Conseil,
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, décide que le mérite sportif sera attribué aux candidats présentés dans chacune des catégories.